

## Conseil du CPAS du jeudi 22 juin 2023 à 19h30

Le président du Conseil du CPAS vous invite à la réunion mensuelle qui se tiendra le jeudi 22 juin 2023 à 19h30 dans la salle du conseil de l'AC De Voor.

### Ordre du jour

#### Séance publique

#### Affaires générales/administratives

##### 1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil. La réponse est donnée par le président ou par les membres du Bureau permanent.

##### 2. Adaptation du code de déontologie des conseillers

Une modification du décret sur administration locale oblige les communes à mettre en place un comité de déontologie. Cela signifie que le code de déontologie des conseillers communaux doit être modifié. Il est demandé au conseil d'approuver la nouvelle version du code de déontologie des conseillers.

##### 3. Convention de gestion commune - CPAS

Le décret sur l'administration locale vise une intégration profonde de la commune et du CPAS au niveau politique et administratif. Toutefois, la commune et le CPAS restent deux entités juridiques distinctes. Pour pouvoir utiliser les services de l'autre et faire appel à son personnel, une convention de gestion doit être conclue. Il est demandé au conseil d'approuver cette convention de gestion.

##### 4. Approbation accord de coopération processus de matching- Lokale Partnerschappen

Il est demandé au Conseil du CPAS d'approuver le fait que le bourgmestre et les échevins de Bilzen seront responsables de l'approbation du rapport du jury dans le cadre du processus de matching pour l'appel "Lokale Partnerschappen" du ESF WSE.

##### 5. Prise de connaissance du rapport de la commission de concertation de la commune - CPAS du 5 juin 2023

Le conseil communal prend connaissance du rapport de la commission de concertation entre la commune et le CPAS du 5 juin 2023..

##### 6. Adoption ajustement plan pluriannuel 2020-2025 n° 7 : partie CPAS

Le conseil du CPAS est invité à adopter sa partie du plan pluriannuel 2020-2025 adapté. Le projet d'ajustement et la documentation ont été remis aux conseillers 14 jours avant le conseil.

##### 7. Rapport de contrôle organisationnel 2022

En juin 2019, le conseil communal a adopté un cadre pour le système de gestion organisationnelle. Le directeur général est tenu de présenter un rapport annuel sur la gestion organisationnelle. Le rapport et le plan d'amélioration sont soumis pour information.

**Séance à huis clos**

**Affaires générales/administratives**

**8. Notification Bureau Permanent**

Le conseil prend acte du Bureau Permanent du 23 mai 2023 et 13 juin 2023

Salutations collégiales,

Hilde Broers

Président